

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, **le 3 juillet** à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 28/06/2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. DUGAS Patrice, M. BERTIN Hervé, Mme CORNÉE Anne-Sophie, , M. DUTERTRE Lucien, M. CHEVRIER Sylvain, Mme ESNAULT Valérie,

Absents excusés :

Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. GUÉROIS Laurent, M. PRIOUR Nicolas
M. MOREAU Joseph donne pouvoir à M. COLAS Yves

Secrétaire : M. BERTIN Hervé

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 29/05/2018

I – TAXE D'AMÉNAGEMENT

II – ACQUISITION : attelage

III – TRAVAUX LOTISSEMENT : pose clôture

IV – TRAVAUX : marquage au sol

Objet n°1 – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la fiscalité d'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'exonérations facultatives.

Sur l'ensemble du territoire communal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'ABROGER toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019

DE MAINTENIR la taxe d'aménagement au taux de :
2.25 % sur les zones d'activités de Beauvais et La Beaujoire
2 % sur le reste du territoire

L'adoption à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Objet n°2 – ACQUISITION : Attelage

Monsieur Le Maire propose le matériel ci-dessous, destiné à compléter l'épareuse :

- un attelage « 3 points » au prix de 1230 € HT par Noremat
- une échelle d'attelage au prix de 450 € HT par Fournier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'attelage de l'entreprise Noremat au prix de 1 230 € HT

ACCEPTE le devis de l'échelle d'attelage de l'entreprise Fournier au prix de 450 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Objet n°3 – TRAVAUX LOTISSEMENT : pose clôture

Monsieur Le Maire rappelle le projet de lotissement situé derrière la mairie. Afin de sécuriser le contour de ce lotissement, il est nécessaire de clôturer le mur de soutènement (côté Mme Renouard).

Deux devis de fourniture, posée par les agents, sont proposés :

- Clôtures services = 2645.22 € TTC
- Gedimat = 2438.69 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise Gedimat au prix de 2 438.69 € TTC

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Objet n°4 – TRAVAUX : marquage au sol

Monsieur Le Maire informe que la réfection de la route de la Blosserie est prévue les 12 et 13 juillet 2018. Un marquage au sol est nécessaire après ces travaux, ainsi qu'à divers endroits du bourg.

Deux devis sont proposés :

- Self services = 5208.00 € TTC
- Parc départemental = 4032.88 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

REFUSE ces devis

Questions diverses :

Passage commission village fleuri : entre le 16 et 19 juillet 2018

Préavis location 14 rue de la Broderie (anciennement CCAS) au 21/07/18

Plan canicule : mise à jour liste des personnes âgées + envoi courrier

RV ABF pour futur lotissement derrière mairie : le mercredi 18 juillet à 10h

Commémoration pose plaques salles communales et sports : invitation individuelle

Mise à disposition terrain de foot à la Guerche de Bretagne : RV prévu le 9 juillet avec les responsables de Moutiers et La Guerche de Bretagne

Point associations : faire état des lieux de l'ancien appartement mis à disposition du théâtre

Inondations : demande d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture

Fermeture de la mairie les samedis : du 21 juillet au 18 août inclus

Levée de la séance : 22H30

Prochain conseil :

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé
Secrétaire

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph
Excusé

CHEDEMAIL Mathilde
Excusée

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent
Excusé

PRIOUR Nicolas
Excusé